

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2020

PRESENTS: MMES LOICHOT EVELYNE, MUNNIER ANGELIQUE, PHEULPIN STEPHANIE. MM.TORNARE ROLAND, MAILLARD CHRISTIAN, MAILLARD MICHEL, ECK REMI, EGLIN PIERRE, DAVID ETIENNE, BALDACCI ROBERT, PATOIS ARNAUD

1. BUDGET 2020

Dépenses de la section de fonctionnement :	656 784 €
Dépenses de la section d'investissement :	618 385 €

1.1 Principales dépenses de la section de fonctionnement :

Frais de personnel et frais assimilés, URSSAF, ASSEDIC, caisse de retraite.	108 600 €
Charges à caractère général (Energie, carburant, entretien bâtiments, entretien voirie, assurances, redevance assainissement...)	105 650 €
Autres charges de gestion courante (indemnités maire et adjoints, aide sociale au département, participations obligatoires...)	30 870 €
Charges financières (emprunts part intérêts)	2 562 €
Virement à la section d'investissement	397 854 €

1.2 Principales dépenses de la section d'investissement :

Immobilisations corporelles	81 000 €
Immobilisations en cours	305 981 €
Dépenses financières (Remboursement emprunts part capital)	24 802 €
Opérations patrimoniales	18 152 €
Reste à réaliser 2019	188 450 €

1.3 Recettes de la section de fonctionnement :

Produits des services du domaine	14 885 €
Impôts et taxes	149 442 €
Dotations, subventions, participations	59 302 €
Autres produits de gestion courante	18 020 €
Report de l'exercice précédent	414 025 €

1.4 Recettes de la section d'investissement :

Subventions d'investissement	8 000 €
Virement de la section de fonctionnement	397 854 €
Report de l'exercice précédent et reste à réaliser	98 217 €

Après présentation et par **11 voix pour**, le Conseil Municipal de GLAY vote le budget de l'année 2020.

2. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal la proposition des taux d'imposition 2020 (inchangés par rapport à 2019) :

	Taux de la Commune
Taxe d'habitation	12.82 %
Taxe Foncière Bâtie	16.60 %
Taxe foncière non bâtie	24.34 %

Après délibéré, le Conseil Municipal adopte ces taux par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

3. INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, fixe le montant des indemnités des Adjointes comme suit :

pour le 1^{er} et le 2^{ème} adjoint : taux mensuel de 9.90% de l'indice 1015

4. LISTE DES COMMISSIONS

- Commission Relais Assistance Maternelle (RAM)
- Commission Affaires Scolaires
- Commission Culture, Fêtes et Cérémonies
- Commission Forêts et Espaces Verts
- Commission Urbanisme, Voirie et Environnement
- Commission Informations et Communication
- Commission Cimetière

5. REMPLACEMENT VEHICULE COMMUNAL

Le nouveau véhicule communal a été commandé et sera livré courant août : véhicule NAVARA de marque NISSAN. Coût total TTC : 33 384 €.

6. NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Après délibération, les nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie sont les suivants, à compter du 1^{er} septembre 2020 :

- Le lundi de 13h30 à 15h
- Le jeudi de 17h30 à 19h

Et sur RdV au 03 81 30 86 08 ou par mail : mairieglay@wanadoo.fr

7. QUESTIONS DIVERSES

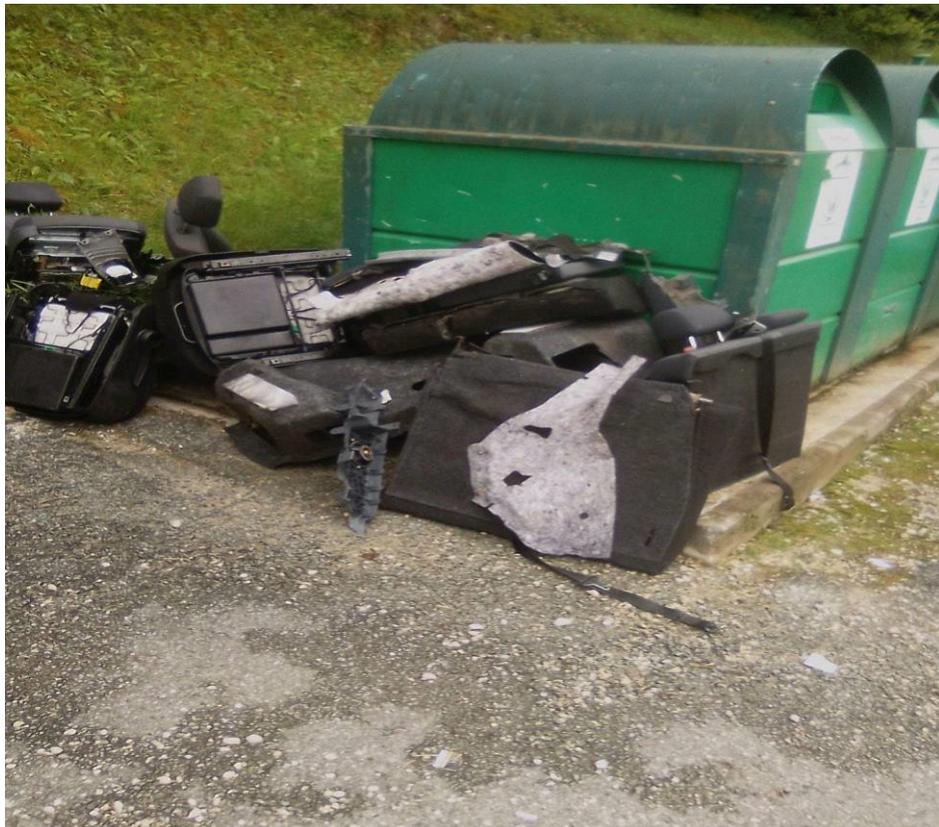
- M. le Maire informe du remplacement de la tondeuse pour un montant de 2 200 € HT
- Entretien des routes communales :
 - Déjà fait : rue de l'Eglise, rue sous les Vignes, rue de Couleu
 - Reste à faire : rue du Pré du Prince
- Rampe de sécurité accès au cimetière : le conseil donne son accord pour la pose d'une rampe de sécurité dans les escaliers. Coût : 2 700 € HT (entreprise ACMO).

La séance est levée à 22h00.

Rappel : pour le bien être de chacun, voici pour mémoire les règles sur les nuisances sonores et la divagation des animaux :

- Nuisances sonores : suivant l'arrêté préfectoral portant sur les bruits de voisinage (utilisation de tondeuses,...), il est rappelé ci-dessous les plages horaires d'utilisation de machines sonores :
 - les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
 - le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
 - le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00
- De plus, une attention particulière est demandée pour limiter les nuisances occasionnées par les aboiements intempestifs de nos amis les chiens.
- Divagation des animaux : elle est strictement interdite. De plus, un appel au civisme de chacun est demandé pour que les rues de notre village et les lieux publics ne soient pas souillés par les déjections animales.
-

- Le secrétariat de mairie sera ouvert au mois d'aout uniquement les mercredis de 17 h à 18 h. En cas d'urgence s'adresser au Maire ou aux Adjointes.
- En collaboration avec Meslières Animation et les municipalités de Meslières et Glay un nettoyage d'automne est programmé le samedi 26 septembre sur les deux communes. Toutes les personnes intéressées seront les bienvenues. Rendez-vous devant le local d'entretien au milieu de Meslières à 8h30.
- Rappel :le point R n'est pas une déchetterie « dépôt sauvage constaté le dimanche 28 juin » !



Bonnes vacances à tous